

AUBAGNE

Vivent les services publics

mardi 12 février 2008, par [FONTAINE Daniel](#), [MEZZI Dominique](#) (Date de rédaction antérieure : 7 février 2008).

La Convergence pour la défense et le développement des services publics axe sa campagne municipale sur une Charte d'engagements et des cahiers de doléances. Interview du maire (PCF) d'Aubagne.

Samedi 16 février, de 14 h à 18 h, des états généraux sont organisés pour l'Île-de-France, à la Bourse du travail de Paris (voir ci-dessous), avec des élus et des candidats. D'autres actions se construisent dans les villes et les régions. Le maire PCF d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), Daniel Fontaine, présente les réalisations de sa municipalité, il conduit une liste « *qui va du PS jusqu'à Lutte ouvrière et la LCR, en passant par les Verts : toutes les tendances de gauche sont représentées* » [Note : la LCR d'Aubagne dément cette affirmation. Voir son communiqué : [Aubagne : une mise au point de la LCR sur l'interview à Rouge de Daniel Fontaine](#)].

Quelles sont vos conceptions ?

Daniel Fontaine - Depuis longtemps, nous avons la volonté de promouvoir les services publics (non fondés sur la rentabilité ou la notion de « clients »). Nous développons deux grands axes : d'un côté, améliorer d'abord le service public communal (1 200 salariés pour une commune de 43 000 habitants) et, de l'autre, travailler en harmonie avec une population très attachée aux services publics.

Pouvez-vous donner des exemples concrets ?

D. Fontaine - Avec 43 000 habitants, pour certains services, notre compétence nous autorise à conserver l'intégralité en service public. Pour les écoles, nous allons inaugurer une cuisine centrale moderne, qui produira 5 000 repas par jour. Environ 90 % des enfants choisissent la restauration scolaire, pour la qualité et la tarification minimale. Cette cuisine sera donc naturellement gérée par le service public communal, alors que nous aurions pu la confier au privé. Deuxième exemple : l'enlèvement des déchets ménagers. Nous sommes la ville centre d'une communauté de 95 000 habitants. Nous avons développé la collecte des déchets sur onze villes et villages, à partir du service public uniquement. Tous les services liés à l'enfance, à la solidarité, à l'action sociale, à l'éducation sont publics. Les crèches sont toutes municipales. Mais il subsiste de grandes délégations de service public, dont nous ne maîtrisons pas encore la gestion. C'est le cas des transports : nous ne savons pas gérer une flotte d'autobus à cette échelle, pour le moment. Nous pourrions le faire si nous dépassons les 100 000 habitants. Pour l'eau, c'est encore plus compliqué. Aubagne et les villes limitrophes de Marseille sont assujetties à une distribution d'eau gérée par la Société des eaux de Marseille (SEM). La SEM nous fournit l'eau, et elle nous impose le prix du mètre cube. L'eau est de bonne qualité, mais le prix est exorbitant, et nous sommes pieds et mains liés. Nous essayons de travailler, sur le plan national et international, pour être autonomes et mettre en place des régies municipales. Nous avons mis en place un outil de mobilisation, « Vivre les services publics », avec les syndicats, les partis, les associations. Nous avons tenu de grands débats avec la

population. 85 % des citoyens se déclarent satisfaits du service public municipal (sondage Sofres en 2006).

Y a-t-il eu de grandes confrontations ou des luttes ?

D. Fontaine - Oui, par exemple, pour la délégation de service dans les transports. Nous avons un collectif d'usagers qui fonctionne bien, avec un débat sur le transport en régie publique ou en délégation. Il fallait tenir compte des moyens modestes dont nous disposions. La décision de reconduire la délégation de service public a été prise, avec un collège analysant régulièrement les services rendus et une règle stipulant une diminution de la rétribution du délégataire s'il ne remplit pas le cahier des charges imposé.

- Contact états généraux Paris : cddsp.75@laposte.net.

* *Paru dans Rouge n° 2238, 07/02/2008. Propos recueillis par Dominique Mezzi.*

SERVICES PUBLICS : Engagez-vous !

La Convergence nationale de défense des services publics, forte de ses réseaux territoriaux, a décidé de faire entendre la voix des populations pendant les municipales. Elle lance une Charte d'exigences et des cahiers de doléances « à faire remplir par les habitantes et les habitants ». Cette « construction collective » vise à déboucher sur un rassemblement national, pour recueillir les cahiers et les soumettre au président de la République et à l'Assemblée nationale.

Les services publics ont une dimension concrète locale forte (eau, logement, hôpitaux, crèches, lignes SNCF, etc.), qui passionnent les habitants, mais seuls des choix nationaux peuvent garantir l'application locale effective des droits. Comme le dit la Charte : « Il appartient à la République de garantir sur l'ensemble du territoire l'unicité des principes de fonctionnement des divers services publics et d'en assurer l'égalité d'accès et d'usage aux citoyennes et aux citoyens. » En Île-de-France, des états généraux sont lancés pour le 16 février. Y seront présents, entre autres, des maires de gauche appliquant une gestion 100 % services publics, afin de montrer que c'est possible.

Nationalement, des contacts sont pris avec des associations d'élus, avec l'Association des petites villes, qui défend un « bouclier de services publics », avec les maires ruraux. Déjà, des mobilisations se préparent ou s'amplifient. À Angoulême, la lutte obtient le maintien de la direction de La Poste. Le 19 janvier, à Saint-Sébastien (Lot), une mobilisation avait lieu pour le maintien d'une gare et des arrêts de trains (ligne Paris-Toulouse) : six communes sont mobilisées. En Bretagne, c'est la scolarisation en maternelle qui est exigée. En Savoie, le collectif Convergence s'est emparé, avec beaucoup d'élus, de la bataille contre les fermetures de tribunaux imposée à la hache par Rachida Dati. D'autres actions sont en cours en Ardèche, à Marseille, dans le Gard, la Creuse, l'Indre-et-Loire.

Une question risque de d'aviver les confrontations : la gestion publique de l'eau, contre les requins du privé (Veolia, Vivendi, etc.). À Toulouse, le 12 décembre, se sont tenus des états généraux de l'eau, avec 40 associations, débouchant sur une plateforme commune. Un appel est lancé pour donner une dimension nationale à cette lutte, avec une conférence de presse, le 14 février, à l'Assemblée nationale.

Dominique Mezzi

LA CHARTE DES SERVICES PUBLICS (EXTRAITS)

« [...] Nous demandons donc à tous les candidats [...] de s'engager solennellement, s'ils sont élus, à mettre en œuvre dans le cadre, fixé par la loi, de leurs responsabilités, les principes suivants : mener systématiquement le débat et une activité de promotion du service public et de son utilité pour les populations [...], agir avec les habitants pour que les services publics d'État et les réseaux d'entreprises publiques soient en capacité de répondre avec efficacité aux besoins... »

Notes

- Documents : [w.v-s-p.org]

* Paru dans Rouge n° 2236, 24/01/2008.